Association des Habitants du Bassin de la Prédecelle

Briis sous Forges, le 13 juillet 2009

Monsieur le Préfet de l'Essonne
Préfecture de l'Essonne
Boulevard de France
91010 Evry cedex

Monsieur le Préfet,

Notre association a été créée à la suite des inondations de la Prédecelle de juillet 2000 et représente les familles qui en ont été victimes. Son objectif est la mise en place d'un programme de prévention des inondations et, dans ce cadre, d'agir en tant qu'interlocuteur privilégié des principaux acteurs concernés (Syndicat Hydraulique, collectivités territoriales, bureaux d'études, etc.…).

Nous avons donc suivi de près l'élaboration du programme de lutte contre les inondations du Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et de l'Assainissement de la région de Limours, qui prévoit la création d'une vingtaine d'ouvrages répartis sur le bassin de la Prédecelle. Le premier ouvrage important se situera au lieu-dit « le Pivot » à Limours. Cet ouvrage a fait l'objet d'un arrêté (n° 2008.PREF.DCI3/BE0020 du 7 mars 2008) l'autorisant et le déclarant d'intérêt général. **Nous insistons à nouveau sur le caractère d'urgence à réaliser cet ouvrage**. En effet, lors d'orages forts mais pas exceptionnels, le débit de la rivière atteint rapidement un niveau très élevé. Alors, **vous imaginez bien dans quel état d'inquiétude nous sommes à chaque alerte orageuse**.

Nous attendions le démarrage des travaux pour la mi-juin. **Mais à ce jour, il n'ont toujours pas débuté**. Le dernier obstacle est semble t-il l'agriculteur exploitant qui refuserait de retirer ses bêtes du terrain (à ce jour, elles y sont encore). Pourtant, nous savons qu'une offre de dédommagement très importante lui a été faite par le Syndicat.

Nous attendons maintenant de votre part que vous mettiez **tout en œuvre** pour que **ces travaux d'intérêt général démarrent au plus vite**. A notre connaissance, seule une décision de votre part peut l'imposer. Dans ce dossier, nous ne comprendrions pas que la protection des biens et des personnes ne soit pas prioritaire par rapport à d'autres considérations moins importantes. Nous espérons que comme nous, vous ne souhaitez pas que notre prochain courrier ait pour objet de vous informer que, faute d'action, nous avons subi à nouveau des inondations.

Dans l'attente d'une décision que nous attendons avec plus que de l'impatience, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le bureau de l'association

Le Secrétaire
D. AUMAND

C. CARLOTTI

Le Trésorier
C. POLINE

Association des Habitants du Bassin de la Prédecelle
Mairie de Briis sous Forges
91640 Briis sous Forges
courriel : webmaster@bassin-predecelle.org